

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR26.06PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'725'000.- pour la
réalisation des travaux de construction d'une nouvelle structure
convertible APEMS/UAPE pour 60 enfants, afin de remplacer le pavillon
désaffecté de la cour du collège de la Place d'Armes**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 31 mars 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Viviane FEHLMANN, Cécile PLAGELLAT, Majda L'MATI, Sarah WINTEREGG, Laurent GILLIARD, Bladimir MENESES (absent) Kevin DELAY (excusé) et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Thomas CZÁKA, Chef de service, Guy CORBAZ, Responsable de filière et Loïc HALDIMANN, Responsable RéAjy. Nous les remercions pour leurs présentations claires et succinctes ainsi que pour leurs réponses aux différentes questions des membres de la commission.

Contexte et enjeux :

Les deux pavillons se trouvant de chaque côté du collège de la Place d'Armes sont en fin de vie et il est difficile de planifier des rénovations en raison de leur vétusté et de leur non-conformité aux normes actuelles, tant fonctionnelles que techniques.

Il est également important de signaler que la structure d'accueil « Arche de Noé », qui accueille actuellement les UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) cessera en 2027 et que le nombre de places nécessaires pour les classes parascolaires ainsi que préscolaires, est important.

Le projet prévoit donc une structure pouvant accueillir 60 enfants dont les 36 actuels de l'Arche de Noé et 24 nouvelles places.

L'urgence du remplacement de cette structure et la nécessité de remplacer un bâtiment vétuste et inoccupé poussent à utiliser cette surface ainsi qu'à répondre à la demande croissante du nombre d'écoliers le plus rapidement possible.

Construction :

Si le crédit d'étude a été alloué le 3 novembre 2022, pour la mise en place de travaux de construction, l'enquête publique a eu lieu l'automne passé et le permis de construire sera délivré tout prochainement.

Du point de vue des matériaux utilisés, le recours à des éléments préfabriqués doit permettre une intervention rapide, compte tenu de la géolocalisation dans le périmètre

immédiat du collège de la Place d'Armes. Le bois a été retenu comme matière première pour la réalisation du bâtiment.

Le démontage des structures actuelles est planifié durant la période de vacances de cet automne 2026 et devrait perturber un minimum les classes du collège.

L'objectif prioritaire est la mise en service de la nouvelle structure pour la rentrée scolaire 2027.

Remarques, divers, questions de la commission :

La commission se réjouit de l'attention apportée dans la planification afin de déranger et perturber au minimum les salles de classe durant leurs activités scolaires.

La commission a posé la question sur les conséquences en cas de retard de la date d'accès aux bâtiments. La délégation municipale nous informe qu'elle travaille sur la mise en place d'un plan B avec différents plans de repli. La commission s'exprime sur l'importance du suivi du calendrier et des mesures de correction réactives et efficaces en cas de retard, afin d'assurer qu'aucune famille concernée par l'accueil de ses enfants à l'APEMS/UAPE concerné ne se retrouve sans solution à la rentrée scolaire 2027.

La délégation est sensible à l'utilisation des toitures pour la pose de panneaux solaires, compte tenu des spécificités du site et des arbres. Ce projet est à l'étude.

- La commission se réjouit et félicite la délégation municipale de l'implication du personnel d'entretien dans l'étude afin de pouvoir bénéficier des remarques et des besoins du personnel sur le « terrain ».

Vœux et remarques :

La commission exprime le vœu que les abris à vélos actuels proches de l'ancien bâtiment soient déplacés mais surtout pas supprimés.

La commission exprime également à la commission de construction qu'elle réfléchisse et développe des aménagements extérieurs pour les enfants de l'APEMS/UAPE ainsi que pour les écoliers durant leur temps de récréation. En effet, la commission estime que l'arrivée de cette nouvelle structure d'accueil doit placer la cour d'école de la Place d'Armes en tête de liste des préaux à rénover, celle-ci étant tout prochainement utilisée par un grand nombre d'enfants.

La commission exprime également le besoin d'une séparation claire et visuelle des zones réservées aux écoliers / enseignants et les zones accessibles aux familles.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter ce Préavis tel que présenté, compte tenu de l'urgence de l'échéance (rentrée scolaire 2027), des besoins de places en milieu scolaire ainsi que du bien-fondé du projet.

Yverdon-les-Bains, le 13 avril 2026

Président de la commission

Thierry Pidoux

